

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Visico LE4433

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : 2YU1-MT8F-Y02N-KX6N

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Matières primaires dans l'industrie plastique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Borealis GmbH
Trabrennstrasse 6-8, 1020 Vienne, L'Autriche
Téléphone: +43 1 22400 0

Adresse électronique : sds@borealisgroup.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1 760 476 3962 (3E), Code d'accès: 336296

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B H360D: Peut nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2, Système immunitaire H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H360D Peut nuire au fœtus.

Visico est une marque de Borealis group.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Visico LE4433

Version 7.0

Date de révision: 19.02.2026

Date précédente: 15.04.2024

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système immunitaire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

: **Prévention:**

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260 Ne pas respirer les poussières.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

dilaurate de dioctylétain

Étiquetage supplémentaire

Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Le produit brûle mais n'est pas classée comme inflammable.

La poussière du produit présente un risque potentiel d'explosion.

Au cours de la réaction de réticulation en combinaison avec la résine de base : du méthanol (Flam. Liq. 2; H225, Acute Tox. 3; H301, Acute Tox. 3; H311, Acute Tox. 3; H331, STOT SE 1; H370) est libéré.

En contact avec l'eau ou l'humidité méthanol sera relâché.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Visico LE4433

Version 7.0

Date de révision: 19.02.2026

Date précédente: 15.04.2024

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Le produit est un co-polymère de polyéthylène.
Il contient du noir de carbone.

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistre- ment	Classification	Concentration (% w/w)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène	68610-51-5 271-867-2 01-2119496062-39	Repr. 2; H361d Aquatic Chronic 4; H413	>= 1 - < 2,5
dilaurate de dioctylétain	3648-18-8 222-883-3 050-031-00-9	Repr. 1B; H360D STOT RE 1; H372 (Système immuni- taire)	>= 1 - < 2,5

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition.
Demander immédiatement conseil à un médecin.

En cas de contact avec la peau : En cas de contact de produit fondu avec la peau, refroidir avec beaucoup d'eau. NE PAS retirer le produit solidifié car le retrait pourrait entraîner de graves lésions de la peau.

Appeler un médecin.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières.
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).
Demander immédiatement conseil à un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Borealis GmbH | Trabrennstrasse 6-8 | 1020 Vienna | Austria
Telephone +43 1 224 00 0 | Fax +43 1 22 400 333
FN 269858a | CCC Commercial Court of Vienna | Website www.borealisgroup.com



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Visico LE4433

Version 7.0

Date de révision: 19.02.2026

Date précédente: 15.04.2024

Symptômes : L'inhalation de poussières peut irriter le système respiratoire. L'inhalation prolongée à de fortes doses de produits de décomposition peut donner des maux de tête ou une irritation du système respiratoire.

Les symptômes d'empoisonnement (méthanol):

Étourdissement

Vertiges

Nausée

Douleur abdominale

Troubles respiratoires

Les symptômes d'empoisonnement, exposition prolongée (méthanol):

Cécité

Risques : Peut nuire au fœtus.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.
Renseignement spécial n'est pas nécessaire.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, poudre sèche, mousse et dioxyde de carbone.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le composé principal dans la fumée est le monoxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Il est recommandé de mettre en place des systèmes et des pratiques (tels que Opération Clean Sweep®) pour éviter le

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Visico LE4433

Version 7.0

Date de révision: 19.02.2026

Date précédente: 15.04.2024

rejet accidentel de plastiques dans l'environnement.

Ne pas décharger dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Balayer ou aspirer le produit.
Tout déversement de matière accidentel doit être immédiatement nettoyé afin de prévenir le risque de glissade.
Recyclez ou éliminez correctement les matériaux en vrac.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Durant l'utilisation et le traitement thermique du produit de faibles quantités d'hydrocarbures volatils peuvent être émises. Veiller à une ventilation adéquate.
Une extraction locale peut être nécessaire.
Éviter l'inhalation des poussières et des fumées d'extrusion.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : La poussière du produit présente un risque potentiel d'explosion. Tous les équipements doivent être mis à la terre. Mettre en place un nettoyage systématique des locaux pour que les poussières ne s'accumulent pas sur les surfaces.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Garder sous clef.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Conserver dans un endroit sec.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Matières premières pour les applications de fils et de câbles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Visico LE4433

Version 7.0

Date de révision: 19.02.2026

Date précédente: 15.04.2024

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
noir de carbone	1333-86-4	VLE 8 hr	3 mg/m ³	BE OEL
dilaurate de dioctyl-étain	3648-18-8	VLE 8 hr	0,1 mg/m ³ (Etain)	BE OEL
	Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			
		VLE 15 min	0,2 mg/m ³ (Etain)	BE OEL
	Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			

Valeurs limites d'exposition professionnelles des produits de décomposition

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
méthanol	67-56-1	TWA	200 ppm 260 mg/m ³	2006/15/EC
	Information supplémentaire: Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau			
		VLE 8 hr	200 ppm 266 mg/m ³	BE OEL
	Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			
		VLE 15 min	250 ppm 333 mg/m ³	BE OEL
	Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,29 mg/m ³

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Visico LE4433

Version 7.0

Date de révision: 19.02.2026

Date précédente: 15.04.2024

	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,42 mg/kg p.c./jour
dilaurate de dioctylé-tain	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,0035 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène	Eau douce	0,01 mg/l
	Eau de mer	0,002 mg/l
	Sédiment d'eau douce	426,26 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	85,25 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sol	85,16 mg/kg poids sec (p.s.)

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Veiller à une ventilation adéquate.
Une extraction locale peut être nécessaire.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité

Utiliser un équipement de protection oculaire conforme à la norme EN 166.

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle
Délai de rupture : >= 480 min
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Caoutchouc fluoré
Délai de rupture : >= 480 min
Épaisseur du gant : 0,4 mm

Remarques : Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
Gants de protection conformes à EN 374.

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante: Respirateur avec filtre ABEK-P3 ou un appareil respiratoire.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Visico LE4433

Version 7.0

Date de révision: 19.02.2026

Date précédente: 15.04.2024

Mesures de protection : En cas de développement de poussière, utilisez un masque à poussière.
: Les équipements de protection individuelle (EPI) appropriés doivent être portés conformément à la Règlementation (EU) 2016/425.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Il est recommandé de mettre en place des systèmes et des pratiques (tels que Opération Clean Sweep®) pour éviter le rejet accidentel de plastiques dans l'environnement.
Ne pas décharger dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : solide

Forme : granulés

Couleur : noir

Odeur : inodore

Seuil olfactif : Méthanol:
Ne PAS se fier à l'odeur: le seuil olfactif est supérieur à la valeur limite d'exposition.

Point/ intervalle de fusion : 100 - 140 °C

Intervalle d'ébullition : Se décompose par chauffage.

Inflammabilité : Ce produit n'est pas inflammable.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Non applicable

Point d'éclair : Non applicable, (solide)

Température d'auto-inflammation : > 320 °C

pH : Non applicable insoluble

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Visico LE4433

Version 7.0

Date de révision: 19.02.2026

Date précédente: 15.04.2024

Viscosité	
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable insoluble
Pression de vapeur	: Non applicable (solide)
Densité	: 1,1 - 1,2 gcm ³
Masse volumique apparente	: 600 - 700 kg/m ³
Taille des particules	: 3 - 10 mm Méthode: Analyse d'images (à base de surface)
Caractéristiques de la particule	

9.2 Autres informations

Explosifs	: Non explosif
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
Taux d'évaporation	: Non applicable (solide)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est un thermoplastique stable, sans réactivité chimique.
La réaction de réticulation prévue se produit en combinaison avec la résine de base et de l'humidité : dans des conditions ambiantes, de sauna ou de bain-marie.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : En contact avec l'eau ou l'humidité méthanol sera relâché.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Exposition à l'humidité.
Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5 Matières incompatibles

Borealis GmbH | Trabrennstrasse 6-8 | 1020 Vienna | Austria
Telephone +43 1 224 00 0 | Fax +43 1 22 400 333
FN 269858a | CCC Commercial Court of Vienna | Website www.borealisgroup.com



Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie:

Monoxyde de carbone

Durant l'utilisation et le traitement thermique du produit de faibles quantités d'hydrocarbures volatils peuvent être émises.

Au cours de la réaction de réticulation en combinaison avec la résine de base: méthanol

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

dilaurate de dioctylétain:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 423

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire au fœtus.

Composants:

phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Visico LE4433

Version 7.0

Date de révision: 19.02.2026

Date précédente: 15.04.2024

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal
Espèce: Lapin
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 50 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: 15 Poids corporel mg / kg
Symptômes: Malformations squelettiques.
Méthode: OCDE ligne directrice 414
BPL: oui

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système immunitaire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : L'information fournie est basée sur les données des composants.

Remarques : Au cours de la réaction de réticulation en combinaison avec la résine de base : du méthanol (Flam. Liq. 2; H225, Acute Tox. 3; H301, Acute Tox. 3; H311, Acute Tox. 3; H331, STOT SE 1; H370) est libéré.
Méthanol: Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Remarques : L'inhalation de poussières peut irriter le système respiratoire.
L'inhalation prolongée à de fortes doses de produits de décomposition peut donner des maux de tête ou une irritation du système respiratoire.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Difficilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Ne s'accumule pas dans les organismes.

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

Remarques: Le produit est insoluble et s'enfonce dans l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Ne pas décharger dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
Tout déversement dans l'environnement doit être évité.
Mesures: En accord avec les réglementations locales et nationales.
- Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

- ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Remarques : Marchandise non dangereuse selon l' ADR/RID, l' ADN, le code IMDG, l' ICAO/IATA-DGR

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Visico LE4433

Version 7.0

Date de révision: 19.02.2026

Date précédente: 15.04.2024

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 20: dilaurate de dioctylétain

Numéro sur la liste 30: dilaurate de dioctylétain

Numéro sur la liste 78:
3901 Polymers of ethylene in primary forms.
contenu en microparticules de polymère synthétique (SPM): 50 - 70 %
Les microparticules de polymère synthétique fournies sont soumises aux conditions fixées par l'entrée 78 de l'annexe XVII du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : dilaurate de dioctylétain

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : dilaurate de dioctylétain

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Non applicable

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Visico LE4433

Version 7.0

Date de révision: 19.02.2026

Date précédente: 15.04.2024

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H360D	:	Peut nuire au fœtus.
H361d	:	Susceptible de nuire au fœtus.
H372	:	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H413	:	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Repr.	:	Toxicité pour la reproduction
STOT RE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
2006/15/EC	:	Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
BE OEL	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle
2006/15/EC / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
BE OEL / VLE 8 hr	:	Valeur limite
BE OEL / VLE 15 min	:	Valeur courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règle-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Visico LE4433

Version 7.0

Date de révision: 19.02.2026

Date précédente: 15.04.2024

ment concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations : Publiée suivant le règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, et à ses amendements.
Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Point de contact : Borealis, Group Product Stewardship

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Les informations relatives à la classification des composants proviennent des données du fournisseur de matières prem

Classification du mélange:

Repr. 1B H360D
STOT RE 2 H373

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul

Clause de non-responsabilité

Selon les données dont nous disposons, l'information contenue dans le présent document est exacte et fiable en date de sa publication; toutefois, nous ne prenons aucune responsabilité vis-à-vis de l'exactitude et de la complétude de ces informations.

Borealis n'assume aucune obligation de garantie en dehors de la description contenue dans le présent document. Aucune partie de ce document ne peut être considérée comme une garantie que le produit est propre à la vente ou à l'utilisation pour un objectif précis.

Le contrôle et les tests de nos produits restent à la responsabilité du client, afin de déterminer si les produits sont utilisables par le client pour un objectif souhaité. Le client est responsable d'utiliser, de traiter et de manipuler nos produits d'une manière appropriée, sûre et légale.

Nous ne prenons aucune responsabilité pour l'utilisation des produits Borealis avec d'autres matériaux. Les informations présentées dans le présent document s'appliquent à nos produits uniquement dans les cas où ceux-ci ne sont utilisés avec aucun autre matériau tiers.